

La position des pays du groupe africain à l'OMC

Lors de la réunion de Seattle, le groupe des pays africains de l'OMC a affiché une position très ferme concernant les ADPIC : refus de tout brevetage du vivant, protection des savoirs indigènes et des communautés paysannes en appliquant la Convention biodiversité, maintien des pratiques paysannes traditionnelles, notamment du droit de produire ses propres semences et de les échanger. La Commission scientifique, technique et de recherche de l'OUA (Organisation de l'unité africaine) vient de rédiger une loi cadre qui, sur la protection des droits des communautés locales, va dans le même sens.

L'expérience de l'Amapa

Le gouvernement de l'Amapa (Brésil) a adopté en 1988 une loi qui s'inspire de la Convention biodiversité. Elle a pour objectif de lutter contre la biopiraterie et de garantir aux populations locales un retour économique et social sur toute utilisation industrielle de la biodiversité. Elle donne également la priorité aux cultures et savoirs locaux pour tout ce qui concerne la conservation et l'utilisation des ressources des milieux naturels.

Aux Philippines, les résistances s'organisent

Le KMP (Kilusang Magbubukid ng Pilipinas), fédération nationale d'organisations militantes paysannes, a été fondé en 1985. Son rôle est de défendre les paysans les plus défavorisés. Dans cette optique, le KMP a pris position contre les OGM et les multinationales de l'agrochimie. Il essaie de promouvoir une agriculture biologique destinée aux marchés locaux. Une collaboration s'est ainsi mise en place avec MASIPAG, une association qui cherche à introduire des variétés traditionnelles de riz dont la culture a été abandonnée depuis la Révolution verte. En novembre 2000, le KMP a co-organisé la caravane des peuples qui rassemblait des agriculteurs d'Inde et des Philippines. Des conférences itinérantes ont été organisées dans les deux pays pour défendre une nourriture sans pesticide et célébrer la diversité alimentaire mondiale.

Agriculteurs du Nord, partenaires et solidaires des agriculteurs du Sud

En France et en Europe, des agriculteurs se sont regroupés autour de la CNDSF (Coordination nationale pour la défense des semences fermières) depuis 1989 et de l'UE SPF (Union européenne des semences et des plants de ferme) depuis 1999, pour refuser l'usage exclusif des semences certifiées et le versement d'une taxe aux obtenteurs qui cherchent à interdire l'utilisation des semences fermières.

Les membres de l'UE SPF s'appuient sur les principes suivants :

- « Affirmer non seulement la faculté incontournable et inaltérable du vivant à se reproduire, mais également dénoncer comme inacceptable tout procédé, démarche ou tentative visant à restreindre cette faculté ;

- « Mettre en œuvre tous les moyens et actions nécessaires au juste exercice du droit universel des agriculteurs à produire, utiliser leurs semences et plants et à accéder librement à tous produits de traitement homologués ;

- « En accord avec les pays du Sud et, comme l'ont demandé les pays africains, exiger que l'ensemble des ressources génétiques de la planète soit inscrit au patrimoine de l'humanité, interdisant ainsi toute aliénation privée.

Extrait de la déclaration conjointe des partenaires européens composant l'UE SPF, décembre 1999.